

Arrêté du **13 DEC. 2011**

fixant la composition du comité technique spécial compétent pour les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France et les directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire,

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- VU l'arrêté du 27 juin 2011 portant institution des comités techniques au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire modifié par l'arrêté du 5 septembre 2011 ;
- VU les résultats des élections générales des comités techniques du ministère chargé de l'agriculture du 20 octobre 2011,

Arrête :

Article 1er - Les représentants de l'administration siégeant au sein du comité technique spécial compétent pour les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France et les directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt institué par l'arrêté du 27 juin 2011 susvisé, sont désignés comme suit :

- le secrétaire général ou le secrétaire général adjoint ;
- le chef du service des ressources humaines ou son représentant.

Article 2 - Les représentants du personnel siégeant au sein du comité technique spécial compétent pour les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France et les directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt institué par l'arrêté du 27 juin 2011 susvisé, sont désignés pour quatre ans comme suit :

Pour la C.F.D.T :

Membres titulaires

M. MARAT Michaël
M. CAULET-LARDENOIS Pierre-Louis

Membres suppléants

M. MOINARD Jacques
Mme SALVATORI Marie-Josée

Pour la liste commune CFE-CGC CFTC SNISPV-FGAF :

Membre titulaire

Mme BOISSELEAU Elisabeth

Membre suppléant

M. NOIROT Jean Denis

Pour la F.S.U. :

Membre titulaire

M. PORTET Jean-Pierre

Membre suppléant

Mme HAMON Marie-Claire

Pour le SYAC C.G.T. :

Membre titulaire

M. COLSON Fabrice

Membre suppléant

M. RINGENBACH Gérald

Pour l'Union des syndicats Force Ouvrière du Ministère de l'Agriculture :

Membres titulaires

Mme PETIOT Marie Joëlle
Mme FAURE Chantal

Membres suppléants

M. ROCHON Christophe
M. CAZENAVE Michel

Pour l'U.N.S.A. :

Membres titulaires

M. CALVET Jean-Louis
Mme PERIN Virginie
M. VERGNE Franck

Membres suppléants

M. MERCIER Pierre
M. BREJOUX Eric
M. CORDELETTE Philippe

Article 3 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **13 DEC. 2011**

*Pour le ministre de l'agriculture, de
l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de
l'aménagement du territoire et par délégation,*

Le secrétaire général

Jean-Marie AURAND